



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 594-2021

Règlement décrétant le tarif de rémunération du personnel électoral lors d'élection ou de référendum municipal

Lors de la séance ordinaire tenue le 20 septembre 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 594-2021, règlement décrétant le tarif de rémunération du personnel électoral lors d'élection ou de référendum municipal

Ledit règlement 594-2021 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT ET UNIÈME jour du mois
de SEPTEMBRE deux mille vingt et un.**

Directeur général et secrétaire-trésorier
M. Pascal Blais, MAP